



Qu'est ce que la mobilité solidaire?

Ce dispositif permet de mettre en relation des habitants qui ont besoins de **transports ponctuels** avec un réseau de bénévoles qui peuvent les aider.

Le conducteur bénévole est indemnisé à hauteur de **0,32 euros** par kilomètre parcouru.



Les modalités d'accès

Pour être conducteur bénévoles il faut:

- 1) Avoir un véhicule
- 2) Avoir le permis de conduire
- 3) Vouloir donner de son temps
- 4) Vouloir créer du lien



Pourquoi être conducteur bénévoles ?

Témoignages de quelques conducteurs bénévoles :

« C'est très important et encore plus avec la situation actuelle. Ça rend service aux gens et on nous remercie à chaque fois pour les services rendus. »

« Personnellement, cela m'apporte du contact avec les personnes, ça crée des liens. On se sent utile et ça occupe le temps. »

« Tout d'abord, je connais la plupart des bénéficiaires. Nous discutons de leur vie, leur famille. Ils me posent aussi des questions. Quant au hasard nous nous rencontrons, nous nous saluons et quand il y a des gens à côté, ils sont étonnés que je connaisse tant de monde. C'est marrant ! »